



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Mardi 11 octobre 2016
A 18 H 30 - Salle du 3^{ème} âge

Membres du Conseil Municipal :

ABOAF Christine, BASSÉ Freddy, BOUCABELLE Michel, CALCOEN Guy, FUND Sabine, GALANT Jean, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LAPALU Christian, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PAGES Jocelyne, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, VERMANDELE Delphine, VIDAL Mathieu.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers absents :	1
Procurations :	2

Secrétaire de séance : Mme. Joëlle GOUY-RATAJCZAK.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du 12.09.2016.

Accord à l'unanimité

2. Délibération Décision Modificative n° 4 au BUDGET 2016.

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de modifier le Budget primitif M 14 / 2016 pour permettre le paiement des factures suivantes :

ALTRAD DIFFUSION pour un montant de 840.00 € (pare Ballons).

SARL GEA PIERRE ET DECOR pour un montant de 350 € (pierre d'ornement).

ARTERRIS pour un montant de 130.59 € (bâche de protection).

Pour ce faire, le Budget Primitif M14/2016 sera modifié de la façon suivante :

Investissement ⇨

Opération. 33 – Aménagement traverse d'Agglomération

▪ 2315-33 - Install, matériel (-) 1 321.00 €

Opération. 17 – Aménagement Aire de jeux Enfants

▪ 2315-17 - Install, matériel (+) 840.00 €

Création de l'Opération 37 – Création Espaces Verts

▪ 2312 -37 – Agencement et aménagement de terrain (+) 481.00 €

Accord à l'unanimité

3. Création d'un nouveau numéro de rue à la résidence les Prades.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle appartenant à Monsieur ROBIC Emmanuel, résidence les Prades, a été divisée. En conséquence il convient de donner un numéro de rue à la nouvelle parcelle créée. Monsieur le Maire propose de lui attribuer le :

Ce numéro sera matérialisé sur le plan qui sera joint avec la délibération aux services postaux, EDF, Télécom ... pour une mise à jour de leurs listings.

- **n° 1 bis** résidence Les Prades
11120 VENTENAC-EN-MINERVOIS

Accord à l'unanimité

4. Délibération pour demande subvention DETR 2017 Travaux de mise en sécurité traverse d'agglomération.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet sommaire préparé par **ATD 11 (Agence Technique Départementale)**, concernant un Aménagement de sécurité en traverse d'agglomération RD 26 axes dénommés dans l'étude :

- RD 26 Nord côté Ginestas pour 93 500 € HT et 103 500 € HT avec options
- RD 26 Le Port Route Neuve pour 98 300 € HT et 124 850 € HT avec options
- Rue du Port pour 102 650 € HT et 132 230 € HT avec options
- RD 26 le Port Route Neuve (plus-value à la solution de base avec stationnement à 90° et prolongement du quai sur 50 mètres) pour 327 000 € HT.

Le coût global des travaux ainsi projetés s'élève à 687 580 € H.T. soit 831 000 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite pour l'instant à la plus-value à la solution de base *avec stationnement à 90° et prolongement du quai sur 50 mètres*, d'un montant de 327 000 € HT.

Il propose de présenter la demande de subvention sur la solution de base avec options qui s'élève selon l'étude de l'ATD montant arrondi pour imprévus et divers à 438 000.00 € TTC **soit 365 000.00 € HT.**

Il indique que des aides financières peuvent être demandées auprès de l'Etat, du Département, de la Communauté d'Agglomération et de la Région, pour ce type d'aménagement et présente le plan de financement suivant :

Coût des travaux : **365 000. 00 € HT**

Subvention Conseil Général 20.55 % (montant maxi. Plafonné notifié) :	75 000.00 € (Notifié)
D.E.T.R. 8.22 % :	30 000.00 €
Communauté d'Agglo. Du Grand Narbonne 25 %	91 250.00 € (Notifié)
Conseil Régional 25 %	91 250.00 € (Notifié)
Réserve Parlementaire 1.23%	4 500.00 € (Notifié)
Commune 20 % :	73 000.00 €

Total H.T	365 000.00 €

Accord à l'unanimité

5. Délibération pour demande de subvention 2017 Conseil Départemental pour mise en accessibilité Bâtiments communaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) la commune s'est engagée à réaliser sur l'année 2017 des travaux d'accessibilité sur divers bâtiments communaux (Salle des Fêtes, cimetière vieux, cimetière neuf, Bureau de Poste, Salle du 3^{ème} âge, salle des associations et Médiathèque) :

Il leur présente les factures des artisans qui s'élèvent à un global de travaux projetés de 13 230.80 € H.T. soit 15 876.96 € T.T.C.

Monsieur le Maire indique que des aides financières peuvent être demandées auprès de l'Etat et du Département.

Il présente le plan de financement suivant :

Coût des travaux : **13 230.80 € HT**

Subvention Conseil Général 40 % :	5 292.32 €
D.E.T.R. 40 % :	5 292.32 €
Commune 20 % :	2 646.16 €

Total H.T	13 230.80 €

Accord à l'unanimité

6. Délibération pour demande de subvention DETR 2017 pour mise en accessibilité Bâtiments communaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) la commune s'est engagée à réaliser sur l'année 2017 des travaux d'accessibilité sur divers bâtiments communaux (Salle des Fêtes, cimetière vieux, cimetière neuf, Bureau de Poste, Salle du 3^{ème} âge, salle des associations et Médiathèque) :

Il leur présente les factures des artisans qui s'élèvent à un global de travaux projetés de 13 230.80 € H.T. soit 15 876.96 € T.T.C.

Monsieur le Maire indique que des aides financières peuvent être demandées auprès de l'Etat et du Département.

Il présente le plan de financement suivant :

Coût des travaux : **13 230.80 € HT**

Subvention Conseil Général 40 % :	5 292.32 €
D.E.T.R. 40 % :	5 292.32 €
Commune 20 % :	2 646.16 €

Total H.T	13 230.80 €

Accord à l'unanimité

.../...

7. Devis du Syndicat de Voirie pour mise en sécurité du carrefour (Cité Henri Andrieu – rue des vignes – rue de l'aqueduc - rue des Mazès) .

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis du Syndicat de Voirie de Ginestas d'un montant de 2 977.95 € pour la mise en sécurité du carrefour (Cité Henri Andrieu – rue des vignes – rue de l'aqueduc - rue des Mazès) .

Ces travaux seront imputés sur le programme de voirie (emprunt globalisé).

Accord à l'unanimité

8 .Proposition de vente terrains lieu-dit les Mazès.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal :

Il s'agit de vendre 3 parcelles à tirer du terrain communal situé au lieu-dit les Mazès, après le lotissement communal Les Mimosas (3^{ème} Tranche). Ces terrains seront d'environ 700 m2 chacun, non constructibles, ils ne pourront servir que de terrain d'agrément. La commune ne pouvant rien en faire. Monsieur le Maire propose de vendre ces parcelles aux riverains qui jouxtent pour la somme de 10 000.00 € chacun.

Le Conseil Municipal donne son **accord à l'unanimité.**

9. Notification de la 6^{ème} modification du PLU de Ginestas pour avis du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'un dossier important pour la 6^{ème} modification du PLU de Ginestas vient d'arriver en Mairie. Il convient de l'étudier avant de donner un avis. Il est demandé aux membres du Conseil municipal qui le peuvent de passer consulter le dossier en Mairie. De même le secrétariat de Mairie prendra l'attache de la Mairie de Ginestas pour avoir des informations.

10. Courriers de remerciement de l'AMF.

L'association des Maires de France remercie la Municipalité pour le soutien de la candidature de Paris aux JO de 2024.

Fin de séance 19 h 30

Le Maire,

Christian LAPALU.